Vous avez droit à une **intervention majorée?** Désormais, **achetez ou prolongez** votre abonnement **facilement en ligne.**



NOUVEAU

Vous avez droit à une intervention majorée? Désormais, vous ne devez plus obtenir d'attestation auprès de votre mutuelle ni vous rendre dans un Lijnwinkel.

Vous achetez **facilement** votre abonnement **en ligne.** Grâce à l'identification électronique et en cliquant sur 'droit à une intervention majorée', De Lijn voit que vous avez droit à une réduction.

Rendez-vous sur **delijn.be/verhoogdetegemoetkoming** ou scannez le code QR. Une vidéo vous accompagne tout au long du processus.

Beweeg mee naar minder CO_2

DE LIJN